



**Musique et variétés**

Nouvelle-Aquitaine

**1<sup>er</sup> fonds créatif de France !**



# Dossier de Presse

Judi 13 janvier 2022 - BORDEAUX



[nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)

© T. Mentrrou - F. Roch

## **Sommaire**

Le Contrat de filière “Musique et Variétés” a pour objectif de créer les conditions d'un modèle socio-économique durable pour les acteurs de la filière en Nouvelle-Aquitaine	<i>p. 3</i>
Les axes du Contrat de filière en Nouvelle-Aquitaine	<i>p. 5</i>
Chiffres du Contrat du filière en 2020 et 2021	<i>p. 9</i>
Un avenant qui élargit à de nouveaux acteurs la gouvernance du Contrat de filière Cinq dispositifs d'accompagnement	<i>p. 10</i>
Le Réseau des Indépendants de la Musique (RIM) : un réseau pour le développement des musiques actuelles	<i>p. 11</i>
Du côté des musiques écrites et improvisées : le Rézo MUSA	<i>p. 12</i>

### Contacts presse :

**Région** : Rachid Belhadj - 05 57 57 02 75 / [presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr)

**Préfecture de région** : Sophie Billa - 05 56 90 10 18 / [pref-communication@girondede.gouv.fr](mailto:pref-communication@girondede.gouv.fr)

**Drac** : Manuela Bazzali - 05 57 95 02 56 / [manuela.bazzali@culture.gouv.fr](mailto:manuela.bazzali@culture.gouv.fr)

**CNM** : Service Presse - 01 83 75 26 00 / [presse@cnm.fr](mailto:presse@cnm.fr)

**RIM** : Léa Gilbert - 05 56 84 15 26 / [lea.gilbert@le-rim.org](mailto:lea.gilbert@le-rim.org)

**communiqué de presse**  
*jeudi 13 janvier 2021*

**Musique et variétés en Nouvelle-Aquitaine :  
le budget du Contrat de filière est porté de 270 000 à 620 000 euros,  
financé à parité par l'Etat et la Région**

**Maylis Descazeaux**, directrice régionale des Affaires culturelles (Drac), **Alain Rousset**, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, **Jean-Philippe Thiellay**, président du Centre national de la musique (CNM) et **Pauline Gobbini**, co-présidente du Réseau des indépendants de la musique (RIM), ont annoncé l'**augmentation substantielle du budget du contrat du filière "Musique et variétés"** en Nouvelle-Aquitaine, **passant de 270 000 euros à 620 000 euros pour 2022**, financé à parité par l'Etat (Drac et CNM) et la Région, ainsi que la signature d'un avenant **étendant son champ d'application à toutes les esthétiques musicales**, ce jeudi 13 janvier à l'Hôtel de Région à Bordeaux.

Ces annonces réaffirment **l'ambition commune des partenaires de répondre aux enjeux de l'ensemble de l'éco-système musical de la région Nouvelle-Aquitaine**, composé de plus de 800 acteurs répartis sur l'ensemble du territoire. Conclu en 2020 entre l'Etat (Drac et CNM) la Région et le RIM pour quatre ans (2020-2023), le Contrat de filière a pour objectif de **créer les conditions d'un modèle socio-économique durable pour les acteurs de cette filière**, notamment par **l'accompagnement des différents domaines créatifs et le renforcement des coopérations au sein du vaste territoire régional**.

Cette augmentation substantielle du budget alloué pour 2022 par les partenaires - correspondant à plus du double du budget annuel initial - a pour vocation d'**amplifier l'action du Contrat de filière en Nouvelle-Aquitaine sur l'ensemble de ses axes et notamment :**

- d'étendre le soutien aux radios associatives ;
- d'amplifier l'accompagnement aux transitions de la filière ;
- de renforcer les dispositifs favorisant le dialogue entre les esthétiques, mis en place de manière expérimentale en 2021 pour encourager les échanges entre acteurs des musiques actuelles et acteurs des musiques de répertoire et de création ;
- d'ouvrir le champ d'application de cinq dispositifs du Contrat de filière à toutes les esthétiques musicales.

Les partenaires, par leur soutien à la filière en Nouvelle-Aquitaine, mettent l'accent sur la **nécessité de susciter, soutenir et encourager de nouvelles pratiques plus responsables** et des expérimentations en matière de développement durable et de sensibilisation des personnes à ces sujets. Ils mènent cette action en partenariat avec les **deux réseaux professionnels structurés en Nouvelle-Aquitaine : le RIM** pour les musiques actuelles et, grâce à l'ouverture à tous les champs esthétiques, **le Rézo MUSA** qui siègera désormais au comité stratégique du Contrat de filière pour les musiques de répertoire et de création.

*Des photos de la signature de cet avenant sont disponibles auprès du service de presse.*



## Le Contrat de filière “Musique et variétés” pour créer les conditions d'un modèle socio-économique durable pour les acteurs de la filière en Nouvelle-Aquitaine

En 2020, l'Etat, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (à qui a succédé le Centre national de la musique), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Réseau des Indépendants de la Musique (RIM) se sont rapprochés pour signer ensemble un Contrat de filière Musiques actuelles et variétés (CFMV) en Nouvelle-Aquitaine pour quatre ans (2020-2023) dans la continuité d'un partenariat initié dès 2015, ayant conduit à la signature du premier contrat de filière régional en 2017 au niveau national.

Destiné à **créer les conditions d'un modèle socio-économique durable territorialement**, ce CFMV est le témoin d'une ambition commune et consolidée, qui vise à **répondre aux multiples enjeux de l'écosystème des musiques actuelles et des variétés**, essentielles au développement des droits culturels et de la créativité, dans un contexte de mutation permanente.

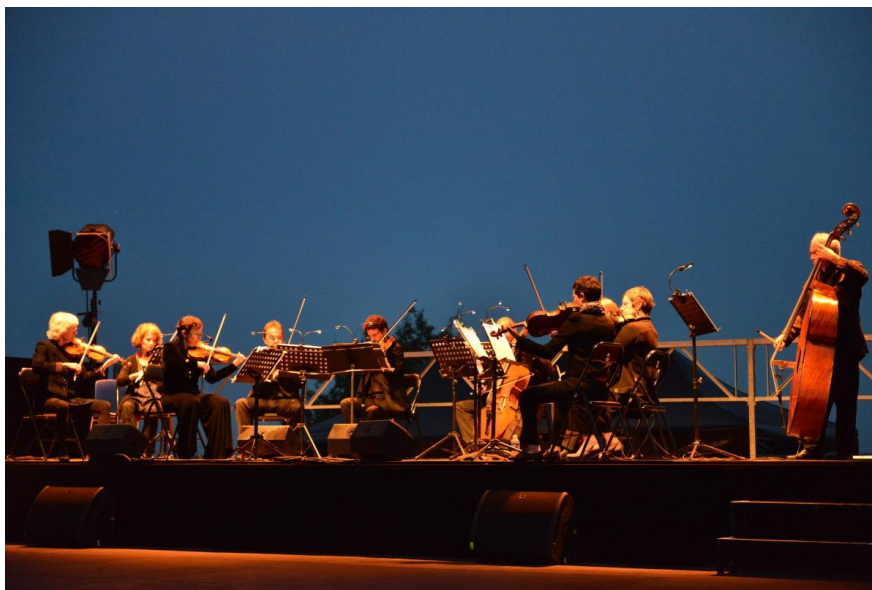


© Paul Robin / Région Nouvelle-Aquitaine

Cet écosystème, composé de plus de 800 acteurs répartis sur les 12 départements qui composent la région Nouvelle-Aquitaine, fait preuve d'une interdépendance importante, que les parties signataires souhaitent rendre visible et plus efficiente, au bénéfice des artistes, de la diversité culturelle et de la liberté de création.

Dès 2020, la cohérence du secteur a été particulièrement fragilisée par la survenue de la crise sanitaire, qui perdure et se conjugue à diverses autres crises (écologique, sociétale, économique), mettant en lumière une problématique plus profonde de synchronisation de la filière face à ces enjeux.

Ce constat invite à la mise en place de réponses adaptées au sein des structures (transition énergétique, adaptation aux usages numériques, évolutions des modes de gouvernance, mise en place d'actions favorisant l'égalité femmes-hommes) et fait apparaître un enjeu primordial d'essaimage et de partage des bonnes pratiques, afin d'éviter le morcellement des initiatives.



© Françoise Roch / Région Nouvelle-Aquitaine

**En 2020**, afin d'encourager les rapprochements entre ces deux esthétiques, **un travail a été produit par le RIM et le Réseau néo-aquitain des musiques de répertoire et de création (Rézo MUSA). De cette première collaboration est né l'appel à projets "Dialogues musicaux"**, qui visait à **impulser la rencontre entre ces deux mondes musicaux** et dont les acteurs régionaux ont su s'emparer. En juin 2021, une rencontre entre les gouvernances des deux réseaux a été organisée.

**L'engagement des quatre signataires à conclure cet avenant s'inscrit dans une volonté de poursuite de l'exemplarité de la démarche néo-aquitaine, inédite, tant dans sa posture, sa capacité d'innovation** (avec des axes qui ont essaimé dans d'autres régions) que dans la **présence en région de deux réseaux professionnels structurés en musiques actuelles (RIM) et en musiques de patrimoine et de création (Rézo MUSA).**

**L'État, le CNM, la Région Nouvelle-Aquitaine et le RIM confirment ainsi leur volonté de poursuivre le dialogue au sein de l'écosystème musical et d'accompagner les acteurs de toutes les musiques, des musiques actuelles aux musiques de répertoire et de création.**



© Thierry Martrou / Région Nouvelle-Aquitaine



## Les axes du Contrat de filière musique et variétés en Nouvelle-Aquitaine

Afin de répondre aux impacts économiques et sociaux de l'écosystème des musiques actuelles, les partenaires ont défini les priorités suivantes pour la période 2020-2023 :

- encourager la **coopération** entre acteurs ;
- favoriser des **parcours d'artistes** ;
- encourager la **transition énergétique** des structures et accompagner les parties prenantes dans leur stratégie de **développement durable** ;
- agir pour l'**égalité entre les femmes et les hommes** et, plus largement, contre toutes les formes de discrimination ;
- accompagner les **mutations professionnelles** et l'**évolution des emplois et des compétences** ;
- faciliter la **mobilisation des aides** de droit commun des partenaires ;
- soutenir la **diversité des activités** de l'écosystème musical ;
- encourager l'**évolution des modèles de gouvernance** ;
- accompagner un **développement cohérent et homogène des acteurs** ;
- mener une **réflexion sur le dialogue et les coopérations qui peuvent s'établir entre les différentes esthétiques** musicales et des variétés.



© Joël Peyrou / Région Nouvelle-Aquitaine

Découlant de ces axes forts portés par le contrat de filière, **divers appels à projets ont été lancés** par les partenaires en 2020 et 2021, dont la portée doit être renforcée en 2022, tant grâce à l'augmentation substantielle du budget, que grâce à leur ouverture à toutes les esthétiques :

## **I – Appel à projets “Dialogues musicaux”**

La convergence artistique et la transformation des pratiques professionnelles de la musique permettent aujourd’hui **l’exploration de nouveaux champs créatifs**. Les rencontres entre les genres musicaux, **l’hybridation des formes et des moyens de production** sont ainsi autant d’axes de réflexion qui poussent à l’innovation et à la recherche artistique, particulièrement dans le contexte de la crise sanitaire.

C’est pour relever ce défi que les partenaires du Contrat de filière Nouvelle-Aquitaine ont souhaité s’associer à la réflexion initiée par la Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes (Spedidam) pour **proposer un nouveau cadre de coopérations permettant une rencontre entre les acteurs des différentes esthétiques musicales**.

L’objectif de cet appel à projets est de **soutenir la création, la co-production et la diffusion d’œuvres issues de la collaboration entre au moins deux structures musicales** provenant **d’une part des musiques actuelles et des variétés**, et **d’autre part des musiques classiques et contemporaines**.

## **II – Appel à projets “Soutien à l’internationalisation de la filière Musique et Variétés”**

Les enquêtes menées par le RIM, notamment dans le contexte post-Covid, démontrent que les acteurs de la filière de la musique et des variétés sont aujourd’hui particulièrement fragilisés car confrontés à des enjeux majeurs de gestion de crise et de développement. **Pour repenser leur avenir, les organisations doivent anticiper les évolutions du secteur**, augmenter leur veille et penser leur métier avec une approche trans-sectorielle : **l’échelle européenne est l’une des réponses à ces problématiques**. De nombreuses opportunités existent en effet au niveau européen, mais les acteurs de la musique méconnaissent souvent ces dispositifs.

**Le partenariat avec le Laba – Pôle de compétences territorial sur les financements européens dédiés aux industries culturelles et créatives**, qui propose différents types d’accompagnement, individuels ou collectifs – l’appel à projets “Soutien à l’internationalisation de la filière Musique et Variétés” **permet de favoriser l’internationalisation des acteurs des musiques en Nouvelle-Aquitaine en répondant à quatre besoins** :

- **Encourager les pratiques transversales et les coopérations**, grâce aux partenariats internationaux qui favorisent les échanges humains, artistiques et commerciaux et qui peuvent représenter une source de développement ;
- **Faire émerger de nouveaux marchés**, au-delà du territoire d’implantation, pour soutenir la diffusion et l’export de la musique, la mobilité des artistes et des professionnels ;
- **Innover et expérimenter grâce à la veille sur les opportunités internationales**, la recherche et le développement à l’échelle européenne, et la mutation des pratiques (notamment via le digital) ;
- **Lever des financements complémentaires aux dotations des collectivités territoriales**, sur des sujets en adéquation avec les politiques européennes.

### III – Appel à projets “Transitions énergétiques”

Il s’agit ici d’**accompagner les acteurs des musiques dans l’élaboration d’une stratégie globale de transition énergétique** sous forme de diagnostic.

Depuis deux ans, les mesures proposées dans le cadre du contrat de filière en Nouvelle-Aquitaine se sont ouvertes aux enjeux de la transition énergétique. Réservé dans un premier temps aux lieux, **l’accompagnement à la transition énergétique s’est étendu aux festivals et s’ouvre en 2022 aux acteurs de toutes les esthétiques musicales.**

Anticiper au mieux la suite devient fondamental pour les acteurs. C’est à cet enjeu que l’appel à projets “Transition énergétique des lieux de musique” souhaite répondre en partie, avec pour objectifs :

- d’informer les acteurs sur la transition énergétique dans le secteur de la musique
- de former les professionnels au langage de la transition énergétique
- d’identifier les besoins des acteurs
- de sensibiliser les collectivités territoriales propriétaires ou parties prenantes de lieux et/ou festivals de musique à la transition énergétique

### IV – Appel à projets “Transferts de savoir-faire”

Le transfert de savoir-faire entre les acteurs de la filière de la musique et des variétés en Nouvelle-Aquitaine vise à **créer un maillage de compétences mobilisables et capitalisables, permettant d’impulser une montée en compétence générale du secteur** et des partenariats de court et moyen terme entre les organisations. L’objectif est de **contribuer au développement d’un écosystème créatif régional dynamique et interactif** (organisation apprenante, professionnalisation de pair à pair).

Dans le contexte actuel de l’épidémie de Covid-19, les acteurs des musiques actuelles sont confrontés à de nouvelles problématiques professionnelles importantes. En s’appuyant sur la collaboration et la solidarité, **le transfert de savoir-faire permet d’assurer au mieux un accompagnement des pratiques, de maintenir et d’accroître les compétences sur un territoire, indispensables pour s’adapter aux enjeux actuels.** Le transfert de savoir-faire est un levier efficient pour penser et apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les acteurs.

**Ouvert jusqu’au mois de mai 2022**, l’appel à projets “Transferts de savoir-faire” a pour objectifs de :

- favoriser la mise en réseau et la coopération entre les professionnels ;
- accompagner les structures du secteur à devenir des organisations apprenantes capables de faire appel à leur réseau pour améliorer leurs pratiques ou trouver des solutions à leurs problématiques ;
- privilégier des réponses collectives pour créer et pérenniser des emplois ;
- engager le secteur dans une réflexion sur l’évolution des compétences et l’anticipation de leurs besoins.



## V– Appel à projets “Radios de découverte musicale”

Cet appel à projets vise à **soutenir le projet de radio associative développant une stratégie de découverte musicale, et d’implication au sein de l’écosystème musical local, départemental et/ou régional.**

Dans le contexte de la crise sanitaire, **les radios sont apparues comme un levier essentiel à la reprise d’activité et à la visibilité des productions indépendantes génératrice de droits** (droit d’auteur, droits voisins, rémunération équitable).

**Il sera porté une attention particulière aux indicateurs suivants concernant la place de la découverte et de la diversité musicale et linguistique** (langues régionales – basque, occitan, poitevin-saintongeais) au sein du projet radiophonique :

- **importance et diversité des partenariats avec des acteurs de la filière musicale** (lieux de diffusion, festivals, producteurs et éditeurs phonographiques (labels indés), structures ou dispositifs de développement d’artistes, structures d’éducation artistique et culturelle, autres médias...) ;
- **nature des productions et co-productions de découverte musicale de la radio** (émissions, reportages, chroniques, captations...) ;
- **part des artistes et labels indépendants régionaux dans la programmation musicale.**

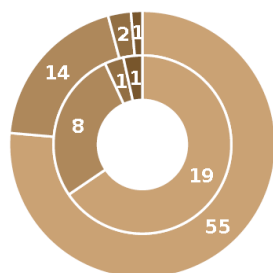


© Françoise Roch / Région Nouvelle-Aquitaine

## Chiffres du Contrat de filière “Musique et variétés” en Nouvelle-Aquitaine

### En 2020 :

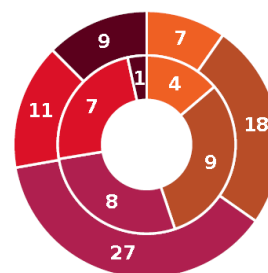
- 72 candidatures
- 33 structures candidates pour la 1<sup>re</sup> fois
- 29 aides accordées
- 10 structures aidées pour la 1<sup>re</sup> fois
- Les lauréats ont obtenu en moyenne 78 % du montant demandé



- Association
- Société
- Société ESS
- Etablissement public
- Collectivité



- Coopération
- Proximité
- Labels structurants
- Transition énergétique

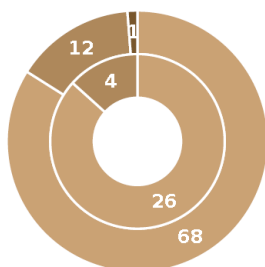


- Préfiguration
- Amorçage
- Fonctionnement
- Changement d'échelle
- Mutation

Aide à la lecture des graphiques : l'anneau externe aux candidats et l'anneau interne correspond aux lauréats. Par exemple, 55 structures candidates étaient des associations et 19 associations figuraient parmi les lauréats.

### En 2021 :

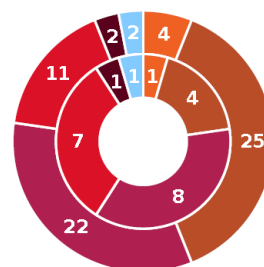
- 81 candidatures
- 24 structures candidates pour la 1<sup>re</sup> fois
- 30 aides accordées
- 11 structures aidées pour la 1<sup>re</sup> fois
- Les lauréats ont obtenu en moyenne 89 % du montant demandé



- Association
- Société
- Société ESS
- Etablissement public
- Collectivité



- Coopération
- Proximité
- Transition énergétique
- Dialogues Musicaux



- Préfiguration
- Amorçage
- Fonctionnement
- Changement d'échelle
- Mutation
- Essaimage

## **Un avenant qui élargit à de nouveaux acteurs la gouvernance du Contrat de filière / Cinq dispositifs d'accompagnement**

Alors que la Drac, le CNM et la Région Nouvelle-Aquitaine ont souhaité augmenter de manière substantielle le budget alloué au Contrat de filière pour 2022, en portant celui-ci de 270 000 à 620 000 euros, **les partenaires ont également souhaité signer un avenant afin d'ouvrir le champ d'application de cinq dispositifs du Contrat**, jusque-là restreints aux musiques actuelles, **à l'ensemble des esthétiques musicales.**

Les partenaires réaffirment ainsi leur volonté de poursuivre le dialogue au sein de l'écosystème musical et d'accompagner les acteurs **de toutes les musiques, des musiques actuelles aux musiques de répertoire et de création.**

**L'objectif de cet avenant est de définir précisément le cadre d'une expérimentation consistant à élargir la cible d'acteurs à laquelle s'adressent les dispositifs suivants :**

- l'accompagnement à la transition écologique ;
- la mesure de transfert de savoir-faire ;
- le soutien aux radios associatives de découverte musicale ;
- le soutien à l'internationalisation.

Et de **pérenniser et renforcer l'expérimentation réalisée en 2021 via l'appel à projets "Dialogues musicaux".**

Cette ouverture est accompagnée d'un changement d'intitulé du Contrat de filière musiques actuelles et variétés, qui devient **Contrat de filière "Musique et variétés"**. Ce choix permet de rendre visible l'ouverture de certains dispositifs du contrat de filière à toutes les esthétiques musicales.

Par ailleurs, **à travers cet avenant, la gouvernance du Contrat de filière s'ouvre elle aussi, en attribuant un siège permanent au Rézo MUSA au sein du comité stratégique.** Les parties signataires ont ainsi invité le jeune réseau à participer au comité stratégique du 29 octobre dernier - à mi-parcours du contrat de filière 2020-2023 - en vue de distinguer conjointement des axes de travail pertinents et des mesures adéquates pour les deux prochaines années. Cette temporalité pluriannuelle a été privilégiée pour permettre la réalisation d'une évaluation conséquente en fin de contrat, et préparer convenablement le prochain.

Au cours de ce comité stratégique, les échanges ont révélé des problématiques souvent similaires entre les deux secteurs de la musique, ainsi, **afin de poursuivre cette dynamique d'interconnaissance et l'inscrire dans le pilotage et la mise en œuvre du Contrat de filière 2020-2023, un avenant a été proposé.**



## **Le RIM : un réseau pour le développement des musiques actuelles**

**Le RIM (Réseau des Indépendants de la Musique) rassemble les acteurs de l'écosystème des musiques actuelles en Nouvelle-Aquitaine.**

Répartis sur l'ensemble des 12 départements qui composent la région, les adhérents du RIM œuvrent dans les champs d'activités suivants : **spectacle vivant, musique enregistrée, éducation-accompagnement-transmission, médias et partenaires associés de la filière.**



© RIM

Aujourd'hui au nombre de 200, ces acteurs sont réunis autour d'une ambition commune : **créer un écosystème favorable au développement équitable, coopératif, solidaire et durable des musiques actuelles en Nouvelle-Aquitaine.**

Ensemble, ils ont validé un socle de valeurs partagées : la solidarité et la coopération, la démocratie, la lutte contre les discriminations, l'éducation populaire, le respect des droits culturels des personnes, le développement d'une économie solidaire et indépendante, le développement durable de l'écosystème des musiques actuelles.

**Les actions du RIM s'articulent autour de quatre axes :**

- **Relier** : maintenir un dialogue de proximité avec les acteurs, favoriser les rencontres et les coopérations, créer des passerelles avec les autres filières ;
- **Valoriser** : faire rayonner la production musicale régionale, mettre en valeur les actions des acteurs, rendre accessibles les musiques actuelles sur le territoire ;
- **Accompagner** : permettre l'échange de pratiques et la montée en compétence, donner les clés pour répondre aux enjeux de la filière - le numérique, le développement économique, les droits culturels, la prévention -, sensibiliser aux pratiques responsables et aider à leur mise en place ;
- **Co-construire** : participer à la construction des politiques publiques, instituer un dialogue pérenne entre les acteurs et les partenaires publics, accompagner les acteurs sur les différents dispositifs d'aides.



- L'organisation de groupes de travail et de réflexion favorisant l'interconnaissance des acteurs et la coopération prospective ;
- La collecte de données pour participer au travail cartographique de la filière en Nouvelle-Aquitaine ;
- L'interconnaissance des filières musicales par le biais d'échanges et de rencontres avec d'autres organismes professionnels et réseaux d'acteurs en Nouvelle-Aquitaine ;
- L'intégration des publics dans sa démarche consultative.



© Thierry Martrou / Région Nouvelle-Aquitaine





**Région Nouvelle-Aquitaine – Service Presse**  
14, rue François-de-Sourdis - 33077 Bordeaux cedex  
Tél. 05 57 57 02 75 - [presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr)  
Facebook : Région Nouvelle-Aquitaine - Twitter : @NvelleAquitaine